



10 Agents agentiques pour l'enquête et l'analyse d'accidents (SST, Québec)

En s'appuyant sur la réglementation québécoise (LSST, CNESST) et les meilleures pratiques d'enquête, voici une architecture de 10 agents spécialisés couvrant toutes les étapes et dimensions d'une enquête d'accident sur chantier.

1. Agent de notification et préservation des lieux

- Assure la notification à la CNESST si requis, veille à la préservation des lieux et au respect des obligations légales^{[1] [2]}.

2. Agent de collecte des faits et documentation

- Recueille toutes les informations relatives à l'accident : témoignages, photos, documents, registre d'accidents, etc.^{[1] [2]}.

3. Agent d'entrevue et d'écoute active

- Conduit les entrevues avec les travailleurs accidentés, témoins et superviseurs, en appliquant des techniques d'écoute active et de neutralité^{[1] [2]}.

4. Agent d'analyse technique (méthodes ITEM, arbre des causes, etc.)

- Utilise des méthodes structurées pour analyser les causes immédiates et fondamentales de l'accident (ITEM, arbre des causes, diagramme causes-effets)^{[1] [2] [3]}.

5. Agent d'analyse organisationnelle et contextuelle

- Évalue les facteurs liés à l'organisation du travail, la formation, la supervision, la culture SST, la charge de travail, etc.^{[1] [4] [3]}.

6. Agent d'identification des mesures correctives

- Propose des mesures de prévention et de contrôle adaptées, en priorisant l'élimination ou la réduction des dangers à la source^{[1] [2] [3]}.

7. Agent de rédaction et de conformité documentaire

- Rédige le rapport d'enquête, s'assure de la conformité avec les exigences CNESST et la conservation des preuves^{[1] [2] [5]}.

8. Agent de communication et diffusion des leçons apprises

- Diffuse les résultats de l'enquête, partage les leçons apprises et anime des retours d'expérience auprès des équipes et du CSS^{[1] [2] [3]}.

9. Agent de suivi et de vérification de l'efficacité

- Suit la mise en œuvre des mesures correctives et vérifie leur efficacité sur le terrain, en consultant les travailleurs concernés^{[1] [2]}.

10. Agent d'amélioration continue et veille sectorielle

- Analyse les tendances, propose des ajustements au programme de prévention et assure la veille sur les meilleures pratiques et les incidents similaires dans le secteur^{[1] [2] [3]}.

100 Prompts pour agents d'enquête et d'analyse d'accidents

Notification et préservation des lieux (1-10)

1. L'événement a-t-il été signalé à la CNESST conformément à l'article 62 LSST ?
2. Les lieux de l'accident ont-ils été préservés jusqu'à l'arrivée de l'inspecteur ?
3. Les premiers soins ont-ils été administrés sans modifier la scène ?
4. Un registre d'accident a-t-il été rempli immédiatement ?
5. Les témoins ont-ils été identifiés et isolés pour éviter la contamination des récits ?
6. Les accès à la zone de l'accident sont-ils contrôlés ?
7. Les preuves matérielles ont-elles été photographiées avant toute modification ?
8. Les responsables SST ont-ils été avisés sans délai ?
9. Les mesures d'urgence ont-elles été appliquées conformément au plan ?
10. Les obligations de préservation sont-elles connues de tous les superviseurs ?

Collecte des faits et documentation (11-25)

11. Les circonstances de l'accident sont-elles consignées dès les premières minutes ?
12. Les conditions météo, d'éclairage et de bruit sont-elles notées ?
13. Les tâches effectuées au moment de l'accident sont-elles décrites précisément ?
14. Les outils et équipements utilisés sont-ils identifiés et inspectés ?
15. Les plans, photos et schémas du lieu sont-ils annexés au dossier ?
16. Les registres de formation des travailleurs impliqués sont-ils consultés ?
17. Les horaires de travail des personnes concernées sont-ils documentés ?
18. Les procédures de travail en vigueur au moment de l'accident sont-elles disponibles ?
19. Les rapports d'inspection antérieure du site sont-ils examinés ?

20. Les EPI portés lors de l'accident sont-ils conservés pour analyse ?
21. Les témoins ont-ils été interrogés séparément ?
22. Des photos de la scène ont-elles été prises sous plusieurs angles ?
23. Les documents de maintenance des équipements sont-ils accessibles ?
24. Les antécédents d'incidents similaires sont-ils recherchés ?
25. Les communications radio ou écrites liées à l'événement sont-elles collectées ?

Entrevue et écoute active (26-40)

26. Les entrevues sont-elles menées dans un climat de confiance et sans jugement ?
27. Les témoins sont-ils interrogés individuellement pour éviter l'influence mutuelle ?
28. Les questions sont-elles ouvertes pour favoriser le récit complet ?
29. Les travailleurs accidentés sont-ils accompagnés lors de l'entrevue si désiré ?
30. Les réponses sont-elles consignées fidèlement, sans interprétation ?
31. Les émotions et réactions des personnes interrogées sont-elles notées ?
32. Les entrevues sont-elles menées dès que possible après l'incident ?
33. Les personnes interrogées sont-elles informées de l'objectif de l'enquête ?
34. Les contradictions entre témoignages sont-elles analysées ?
35. Les superviseurs sont-ils également interrogés sur les procédures et consignes ?
36. Les travailleurs peuvent-ils proposer des pistes d'amélioration ?
37. Les entrevues sont-elles enregistrées avec consentement ?
38. Les témoins sont-ils recontactés si des précisions sont nécessaires ?
39. Les résultats des entrevues sont-ils partagés avec l'équipe d'enquête ?
40. Les travailleurs sont-ils rassurés sur l'absence de sanctions disciplinaires ?

Analyse technique (41-55)

41. La méthode ITEM est-elle utilisée pour structurer l'analyse ?
42. Les causes immédiates et fondamentales sont-elles distinguées ?
43. Un arbre des causes est-il élaboré pour chaque accident grave ?
44. Les facteurs techniques (équipement, matériel, environnement) sont-ils analysés ?
45. Les défaillances de procédure sont-elles identifiées ?
46. Les facteurs humains (fatigue, formation, supervision) sont-ils considérés ?
47. Les analyses antérieures sont-elles consultées pour éviter les doublons ?
48. Les recommandations sont-elles hiérarchisées selon la gravité des causes ?
49. Les schémas ou diagrammes sont-ils utilisés pour illustrer les scénarios ?
50. Les mesures correctives proposées ciblent-elles les causes racines ?

51. Les outils d'analyse sont-ils adaptés à la complexité de l'événement ?
52. Les délais entre l'événement et l'analyse sont-ils minimisés ?
53. Les facteurs organisationnels sont-ils intégrés à l'analyse ?
54. Les conclusions sont-elles validées par plusieurs membres de l'équipe ?
55. Les analyses sont-elles archivées pour consultation future ?

Analyse organisationnelle et contextuelle (56-70)

56. Les horaires de travail et la charge de travail sont-ils évalués ?
57. La formation initiale et continue des travailleurs est-elle adéquate ?
58. Les procédures de supervision sont-elles conformes aux exigences ?
59. La culture SST de l'équipe est-elle prise en compte dans l'analyse ?
60. Les communications internes sont-elles efficaces et documentées ?
61. Les changements récents dans l'organisation sont-ils considérés ?
62. Les politiques de gestion des risques sont-elles appliquées ?
63. La pression de production a-t-elle joué un rôle dans l'accident ?
64. Les travailleurs sont-ils encouragés à signaler les situations à risque ?
65. Les réunions SST abordent-elles régulièrement les leçons des incidents ?
66. Les outils de travail sont-ils adaptés aux tâches réelles ?
67. Les ressources humaines sont-elles suffisantes pour la tâche ?
68. Les retours d'expérience précédents ont-ils été intégrés dans les pratiques ?
69. Les sous-traitants sont-ils inclus dans l'analyse organisationnelle ?
70. Les facteurs contextuels externes (météo, fournisseurs) sont-ils pris en compte ?

Identification des mesures correctives (71-80)

71. Les mesures proposées éliminent-elles le danger à la source ?
72. Les solutions sont-elles现实的和 applicables dans le contexte du chantier ?
73. Les mesures de contrôle sont-elles définies avec des échéanciers clairs ?
74. Les travailleurs sont-ils consultés pour valider la faisabilité des mesures ?
75. Les mesures correctives sont-elles priorisées selon leur impact ?
76. Les recommandations visent-elles à prévenir la répétition de l'événement ?
77. Les méthodes de travail sont-elles mises à jour suite à l'analyse ?
78. Les équipements défectueux sont-ils réparés ou remplacés rapidement ?
79. Les formations sont-elles ajustées en fonction des causes identifiées ?
80. Les mesures correctives sont-elles communiquées à tout le personnel ?

Rédaction et conformité documentaire (81-85)

81. Le rapport d'enquête suit-il le gabarit CNESST ou ASP Construction ?
82. Toutes les sections requises (faits, causes, mesures) sont-elles complétées ?
83. Les annexes (photos, schémas, témoignages) sont-elles incluses ?
84. Le rapport est-il partagé avec le CSS et l'employeur ?
85. Les documents d'enquête sont-ils conservés sur le chantier et accessibles ?

Communication et diffusion (86-90)

86. Les leçons apprises sont-elles présentées lors des réunions SST ?
87. Les travailleurs sont-ils informés des mesures prises suite à l'enquête ?
88. Les sous-traitants reçoivent-ils les informations pertinentes ?
89. Les incidents similaires sont-ils partagés dans le secteur d'activité ?
90. Les outils de communication (affiches, bulletins) sont-ils utilisés pour la diffusion ?

Suivi et vérification de l'efficacité (91-95)

91. Un suivi systématique des mesures correctives est-il effectué ?
92. Les travailleurs confirment-ils l'efficacité des mesures en place ?
93. Les incidents similaires diminuent-ils après la mise en œuvre des mesures ?
94. Les mesures correctives sont-elles réévaluées périodiquement ?
95. Les résultats du suivi sont-ils documentés et archivés ?

Amélioration continue et veille sectorielle (96-100)

96. Les statistiques d'accidents sont-elles analysées pour détecter des tendances ?
97. Les plans de prévention sont-ils ajustés à la lumière des enquêtes ?
98. Les meilleures pratiques du secteur sont-elles intégrées dans les recommandations ?
99. Les retours d'expérience sont-ils partagés avec d'autres chantiers ?
100. Les travailleurs sont-ils encouragés à proposer des pistes d'amélioration SST ?

Ces agents et prompts couvrent l'ensemble du cycle d'enquête et d'analyse d'accident, de la notification à l'amélioration continue, en conformité avec la réglementation et les pratiques recommandées au Québec [1] [2] [4] [3].

*

1. https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/aide-memoire-accident-incident-chantier-lmrsst_0.pdf
2. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/organiser-prevention/representant-prevention/de-roulement-enquete-accident-incident>

3. <https://sstqc.com/demystifiez-les-accidents-techniques-cles-denquete-et-danalyse-pour-la-prevention/>
4. <https://www.acq.org/entrepreneurs/formations/reperoire-des-cours/cours/?id=14276&title=Enquête+et+analyse+d'accident-ASP+Construction>
5. <http://www.asp-construction.org/bulletin-prevenir-aussi/bulletins/dl/automne-2016>